



# L'écho d'Ailly

Bulletin municipal d'Ailly-sur-Somme

Numéro 35 - mars à septembre 2024



## ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Je tenais dans ce premier bulletin communal de l'année à mettre en avant les solidarités.

Elles sont exercées au sein des collectivités départementales qui ont cette compétence des solidarités sociales et territoriales. Dans la Somme, plus de la moitié du budget du département (plus de 400 000 euros) est consacrée à l'accompagnement social. La commune d'Ailly-sur-Somme travaille au même titre que les 772 communes du département en étroite collaboration avec les agents de cette collectivité qui œuvrent au quotidien pour les samariens et samariennes. Des permanences d'assistantes sociales, des conseillères en insertion, et d'associations dédiées à la personne se tiennent de manière hebdomadaire au sein de la mairie. Un véritable partenariat s'est tissé au fil des années avec ces personnels et nos secrétaires, et c'est grâce à ce travail d'équipe que nous pouvons accompagner et répondre au mieux aux sollicitations de nos citoyens.

Cette entrée en matière plus large m'amène à me recentrer à l'échelle locale et vous dire tout l'attachement de l'équipe municipale à la proximité avec nos administrés, à leur accompagnement au quotidien dans leurs difficultés sociales, administratives, d'emploi, de logement...

Comme le disait Françoise Dolto « Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun, l'épanouissement de chacun dans le respect des différences », c'est ce à quoi nous nous attachons chaque jour au sein de notre commune de manière à ce que chacun puisse vivre le plus sereinement possible.

Merci à toutes les équipes municipales et tous les partenaires institutionnels et associatifs qui font la qualité de nos services publics municipaux de la petite enfance, aux enfants, aux adultes et aux seniors, toujours dans la bienveillance et le respect de tous.

Je vous laisse découvrir page 9 le portrait de Stéphanie Deloison qui illustre parfaitement les valeurs que je viens d'évoquer.

Sincèrement,  
Catherine BENEDINI-POLLEUX

### SOMMAIRE

Editorial	1
État-Civil 2023	2-3
Comptes rendus de conseils municipaux	4-7
Informations municipales	7-9
3 questions à...	9
Retour en images	10-14
Agenda des associations sportives et culturelles	14-15
Ch'Lez'Arts Festival	16
Agenda 1er semestre	16

### Mairie

4, rue des Quatre Lemaire 80470 Ailly-sur-Somme

☎ : 03.22.39.45.45.

✉ : [mairie-aillysursomme@wanadoo.fr](mailto:mairie-aillysursomme@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 8 h 00 à 17 h 00

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00

Samedi 10 h 00 à 12 h 00

**Fermée les samedis des vacances scolaires**

*Notre commune s'est parée de son beau manteau neigeux mi-janvier.*

*Une belle occasion pour les aillygeois de sortir leur luge pour le plus grands plaisirs des enfants mais également leur appareil photo pour immortaliser ces moments rares !*



### L'écho d'Ailly n° 35

Directrice de publication : Catherine BENEDINI-POLLEUX

Directrice de la rédaction : Ludivine POIRET

Adjoint à la rédaction : Christophe BAYER

Mise en page et rédaction : Claire LEFEBVRE

# ÉTAT-CIVIL 2023

## NAISSANCES :

Diane Flore Julia LOURDELLE	13 janvier
Jannah Djamilia Aurore CAMARA	17 février
Kenzo Louison François-Xavier NOBLESSE	25 février
Léa Patricia Annie-France ALI	14 mars
Enzo Ayoub DELATTRE	21 mars
Tiago Francis Carl MALLET	6 avril
Agathe Lyv Stella Veronica TOURNAY	23 avril
Blanche Karinne Angélique MARCHAND	25 avril
Alba Ambre Laurine Liliane TILLIER	7 mai
Andréa Gaby BEAURIN	10 mai
Elior Andréa Rénato BOBAN	12 mai
Mike Jack MERLY	3 juin
Apolline Calista Mahaut CRETELLE	20 juillet
Mia Evelyne Charlette DÉCOUTURE	15 juillet
Hemmy Marcelle Dynalie Jacqueline GOVIN	15 août
Noah Grégory Lucas MECHLOUF KIONA	21 août
Marius Alain Pascal BRIET	23 août
Lyam Thibault DEVENDEVILLE	1 <sup>er</sup> septembre
Tiago Dominique Michel Théo BOS DUFLOS	18 septembre
Lysie Marie-France Valérie GOURGUECHON	29 octobre
Vanille Eve Louna Lyna LECLERC	5 décembre
Lala Line Chantal CHOVAUX	13 décembre

**Nous félicitons les parents des nouveau-nés.**

## MARIAGES :

Dominique SCUDERIN / Fabienne DESMIDT	03 juin
Antoine DOUCETTE / Leslie SENIDRE	1 <sup>er</sup> juillet
Jérôme LEPRINCE / Aurélie RUFFIER	29 juillet
Thibault BEUZEVAL / Meggy BOUDART	26 août
Mathieu MONTIGNY / Justine ROUSSEL	9 septembre

## PACS :

Jean-Roger VISIERE / Evelyne DUFOSSÉ	14 février
Baptiste GOURGUECHON / Justine DESMEDT	16 septembre
Mickaël CONTE / Lucie ROMANAIS	27 septembre
Stéphane ROQUANCOURT / Coralie TEIXEIRA	27 septembre
Nicolas LOMBART / Maxence MOLLET	18 octobre
Kevin MAÎTRE / Alexandrine CHIRAUX	4 novembre
Florent DUCHEMIN / Juliette BACQUET	29 novembre
Stéphane DELANCHY / Priscilla FACQUEZ	9 décembre

**Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux jeunes mariés et pacsés.**



### Démarches pour une déclaration anticipée de naissance

Le père et la mère peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance.

La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :

- \* Justificatif d'identité,
- \* Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- \* L'officier d'État-Civil rédige l'acte de reconnaissance immédiatement.
- \* Il le fait signer par les parents.
- \* Il leur remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter le jour de la naissance de l'enfant.

L'acte de reconnaissance mentionne les noms et prénoms des parents.

Pour toutes informations concernant l'état-civil, veuillez contacter Claire en mairie à l'adresse mail suivante :

[clefebvre-ailly@wanadoo.fr](mailto:clefebvre-ailly@wanadoo.fr)



### Démarches pour un mariage

Le dossier est à retirer et à déposer complet en mairie auprès de l'Officier de l'État-Civil.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- \* Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois,
- \* Original ou photocopie de la pièce d'identité,
- \* Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...),
- \* copie d'un titre d'identité des témoins.

Suivant les cas, d'autres pièces peuvent être demandées.

## DÉCÈS :



Roger DEVINEAUX	3 janvier
Yvette BATIFOULIER	8 janvier
Michel SPICHER	27 janvier
Laurent DUCHÊNE	27 janvier
Francine GRAUMER	27 janvier
Noëlla COTTEL	3 février
Jocelyne DAUSSY	3 février
Jean-Louis DUFLOS	8 février
Josiane LOIRE	20 février
Michel THUILLIER	23 février
Michel COLLIER	2 mars
Daniel LEGRAND	25 mars
Renée SPICHER	26 mars
Marie-José DUHAMEL	13 avril
Bruno DERÉMY	23 avril
Micheline GALLET	26 avril
Maurice GUILLE	26 avril
Ghislaine SPICHER	27 avril
Brigitte COLLIER	1 <sup>er</sup> juin
Claude MARÉCHAL	10 juin
Claudette LEFEBVRE	5 juillet
Kaddour BOUKEF	16 juillet
Dolorès EVILLE	3 août
Elio RINGEVAL	28 août
Lionel COIN	2 septembre
Frédéric HENIQUE	15 septembre
Pierre PARENT	4 octobre
Michel SCRIBE	18 octobre
Pascal DEWIDHEM	26 novembre
Jeannine HUETTE	27 novembre
Liliane PRÉVOST	1 <sup>er</sup> décembre
André TAVERNIER	12 décembre
Danièle ELOY	16 décembre

**Nous nous associons à la peine des familles des défunts.**

### Démarches pour un PACS

Vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'Officier d'État-Civil en mairie de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

\* Convention type de Pacs

\* (formulaire cerfa n°15726 à télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)) ou à retirer directement en mairie.

\* Déclaration conjointe d'un Pacs (formulaire cerfa n°15725 à télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)) ou à retirer directement en mairie.

\* Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

\* Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).

### Démarches lors d'un décès

Vous devez déclarer le décès à la mairie où a eu lieu le décès.

Si le décès a eu lieu dans une structure médicale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement se charge de la déclaration.

La déclaration peut être faite par l'entreprise de pompes funèbres à laquelle est confiée l'organisation des obsèques.

À la suite de la déclaration de décès, la mairie :

\* établit un acte de décès,

\* transmet l'information à l'Insee.

### Tarifs cimetière

Concessions	30 ans	170€
	50 ans	330€
Colombarium	15 ans	120€
	30 ans	230€
	50 ans	500€
Jardin d'urnes	50 ans	250€
Jardin de dispersion		gratuit

Pour toutes informations complémentaires concernant le cimetière veuillez contacter Nathalie en mairie à l'adresse mail suivante :

[nhallier-ailly@orange.fr](mailto:nhallier-ailly@orange.fr)

# COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

18 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Danièle DUFRENOY, Antonio LEITAO, Christelle HIAUX, Christophe BAYER, Delphine PELTOT, Françoise LEFEBVRE, Michel DEWANNAIN, Eugène MARCHAND, Agnès DUVAL, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON, Béatrice DUMONT

Absents excusés :

Sylvette CHEVALIER donne pouvoir à Catherine BENEDINI POLLEUX, Guillaume SELLIER donne pouvoir à Sébastien DÉTOURNÉ, Odile DOMART donne pouvoir à Philippe MERCHER, Jean-Marc GOURGUECHON.

Secrétaire de séance : Sébastien DÉTOURNÉ

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023 à l'unanimité.

### **1°) Rapport sur le prix et la qualité des services (RQPS) : assainissement**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **2°) Participation des communes aux frais de scolarité pour les enfants de l'extérieur**

La délibération du 5 décembre 2022 prévoyait que le montant de la participation aux charges de scolarité pour les enfants venant de l'extérieur serait calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide d'appliquer le coût départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

### **3°) Recrutement d'un service civique**

Madame le Maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire en accord avec la réglementation en vigueur, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

### **4°) Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

En l'absence de parution du décret, le point est reporté à une séance ultérieure.

### **5°) Expérimentation Compte Financier Unique (CFU)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est retenue pour expérimenter le compte financier unique (CFU) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal et le budget assainissement.

Le CFU est un document commun de l'ordonnateur (Maire) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels documents. Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document s'appuie sur un travail collaboratif entre la collectivité et les services du comptable public.

Cette expérimentation est liée au passage à une nouvelle norme comptable (M57) à cette même date.

Afin de préparer cette expérimentation, il convient :

- d'adopter, à compter de l'exercice 2023, le référentiel budgétaire et comptable M57,
- de dématérialiser les documents budgétaires vers le comptable public et vers la Préfecture,
- d'autoriser Madame la Maire à signer une convention sur les conditions de modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires au changement de nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et à signer tous documents afférents.

#### **6°) Occupation du domaine public**

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal avait voté pour la cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur Bruno TIECHE, propriétaire de la « Brasserie de la Gare » pour l'extension de son activité et agrandir sa terrasse extérieure. Dans le souci de conserver les accès aux réseaux publics, l'assemblée, à l'unanimité, décide de renoncer à cette cession et opte pour la signature d'une autorisation d'occupation du domaine public.

#### **7°) Création de poste**

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du manque d'effectif dû à un départ en retraite, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **8°) Question orale**

Néant

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023**

16 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DÉTOURNÉ, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Danièle DUFRENOY, Antonio LEITAO, Guillaume SELLIER, Christophe BAYER, Delphine PELTOT, Françoise LEFEBVRE, Michel DEWANNAIN, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON, Béatrice DUMONT

Absents excusés :

Christelle HIAUX donne pouvoir à Catherine BENEDINI POLLEUX, Agnès DUVAL donne pouvoir à Danièle DUFRENOY, Eugène MARCHAND donne pouvoir à Michel DEWANNAIN, Jean-Marc GOURGUECHON donne pouvoir à Philippe MERCHER, Odile DOMART

Secrétaire de séance : Guillaume SELLIER

#### **1°) Adressage**

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Application du décret n°2023-767 du 11 août 2023 fixant les modalités de mise à disposition pour les communes des données d'adressage sur leur territoire qui doivent alimenter la « base adresse nationale » (BAN) définie par l'article R.321-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Les communes doivent donc mettre à disposition :

- La dénomination de l'ensemble des voies, publiques et privées, lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits ;
- La numérotation des maisons et autres constructions ;

Toute modification apportée à ces données doit être renseignée par la commune dans le délai d'un mois suivant la date à laquelle a été prise la décision entraînant cette modification.

En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Madame le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe au présent procès-verbal),
- adopte les nouvelles dénominations.

## **2°) Subventions exceptionnelles associations sportives**

### **Handball**

Versement de 1000 € à titre d'encouragement et aide au financement des déplacements lors des compétitions : 20 voix pour et une abstention

### **Association « Les Amis d'Ailly » (pétanque)**

Versement de 400 € au titre de l'année 2023 à titre d'encouragement : pour à l'unanimité

## **3°) Subvention exceptionnelle École Aimé Merchez**

Versement de 1000 € à la coopérative scolaire de l'école primaire « Aimé Merchez » pour la participation à des travaux de graffe sur le mur des bureaux de direction.

Pour à l'unanimité.

## **4°) Zone d'accélération des énergies renouvelables – lancement de la concertation**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Elle expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire propose que :

– la CCNS organise une consultation par voie électronique du 1<sup>er</sup> au 17 décembre 2023 via son site internet et qu'elle recueille les avis à l'adresse électronique suivante : [contact@nievresomme.fr](mailto:contact@nievresomme.fr)

– Le bilan des contributions fourni par la CCNS sera présenté et débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte et décide de fixer les modalités déclinées ci-dessus.

Mme Sylvette CHEVALIER quitte la réunion (19h30).

## **5°) Demande de subvention travaux « aménagement piéton Ailly-Breilly »**

Présentation du projet d'aménagement d'un chemin piéton entre Ailly-sur-Somme et Breilly pour un montant de total de travaux estimés à 11 869,40 € HT.

Devis présentés par la SARL ENTREPRISE BOUDIER (61 rue de la Croix de Pierre ZI Nord Amiens)

A l'unanimité le plan de financement suivant est adopté :

Subvention Etat DETR (35%) 4 154 €

Subvention du Département (30%) 3 560 €

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres 6 529 €

## **6°) Acompte de 25 % cotisation SIVU**

Le versement d'un acompte de 25 % des cotisations ordinaires et extraordinaires de l'année 2023, soit un montant de 26 185,89 €, est accordé au SIVU de Picquigny à l'unanimité.

## **7°) Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024**

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	BP 2023	25 %
20 : immobilisations incorporelles	62 550	15 625
21 : immobilisations corporelles	99 003	24 750
204 : subventions d'équipement versées	85 000	21 250
<b>TOTAL</b>	<b>246 553</b>	<b>61 625</b>

## **8°) Tarif location de salle**

A l'unanimité, la proposition de louer la salle de réfectoire située dans le pôle socio-culturel de l'ancienne cantine Jules Ferry au prix de 50 € (application décembre 2023) est adoptée.

## **9°) Questions orales**

Néant

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

16 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Danièle DUFRENOY, Antonio LEITAO, Sylvette CHEVALIER, Guillaume SELLIER, Delphine PELTOT, Françoise LEFEBVRE, Michel DEWANNAIN, Agnès DUVAL, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON, Béatrice DUMONT

Absents excusés :

Christophe BAYER donne pouvoir à Ludivine POIRET

Christelle HIAUX

Eugène MARCHAND

Jean-Marc GOURGUECHON

Odile DOMART

Secrétaire de séance : Guillaume SELLIER

### **1° Demande de subvention DETR – extension du cimetière**

Le plan de financement pour le projet d'extension du cimetière estimé à 18 246 € HT par la SARL Dominique DELAIRE (33 rue du pont de Grez 80310 HANGEST SUR SOMME) est adopté à l'unanimité :

Subvention Etat DETR (35%)	6 386 €
Subvention du Département (40%)	7 298 €
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)	
Fonds propres	8 211 €

### **2° Demande de subvention DETR – travaux école maternelle « La Rotonde »**

Le plan de financement du projet de réfection du sol à l'école maternelle « La Rotonde » (désamiantage et pose d'un nouveau matériau) estimé à 36 209 € HT par les entreprises suivantes est adopté à l'unanimité :

G3D désamiantage 116 rue Sully 80000 AMIENS	ART et DECO 1 rue la Bruyère 80470 AILLY SUR SOMME
---	--

Subvention Etat DETR (40%)	14 483 €
Subvention du Département (40%)	14 483 €
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)	
Fonds propres	14 484 €

### **3° Questions orales**

Néant

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **HOMMAGE A ANDRÉ SEHET, HISTORIEN SAMARIEN :**

Une figure du département de la Somme nous a quittés jeudi 11 janvier dernier à l'âge de 75 ans.

Investi dans la transmission intergénérationnelle, André Sehet avait fait sa carrière dans l'éducation nationale en tant qu'instituteur puis directeur de l'école de la Chaussée-Tirancourt qui porte aujourd'hui son nom.

Il a marqué de nombreuses générations notamment par son investissement en faveur de l'installation du parc Samara qui fait aujourd'hui rayonner notre territoire.

Son intérêt pour l'histoire et la transmission aux nouvelles générations a été très marquée à travers son association « les Racines calcéennes ». André et les membres de cette association participaient à la restauration de tombes et de plaques mémorielles sur d'illustres personnages du secteur.

Il avait notamment inauguré la résidence Alice Rosensthiel, personnage emblématique de notre commune qui fut directrice du jardin d'enfants de la crèche de l'usine Carmichael en 1931 et qui avait fait l'objet de recherches historiques de la part d'André.

Il était également présent lors du dévoilement du portrait d'Aimé Merchez réalisé par Patrick Lefint, événement auquel les enfants de l'école et associations mémorielles avaient été associés.



## LES DÉCHETS VERTS :

Le printemps revient et avec lui les haies, la pelouse tout va se remettre à pousser ! Comment gérer tout cela ? Voici un rappel de la loi et des propositions de solutions pour gérer vos déchets verts.

### Ce que dit la loi :

Brûler vos déchets est interdit. Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750€ et des nuisances auprès de votre voisinage. Lorsque vous les déposez en déchetterie ils sont broyés et deviennent du compost.



### Les solutions : La benne à « déchets verts »



A Ailly-Sur-Somme, vous pouvez amener vous-même vos déchets verts à la déchetterie de la Chaussée-Tirancourt ou les déposer dans la benne pour déchets verts de la commune qui est réinstallée depuis le 16 mars (sur le parking derrière le Super U). Cette benne n'accepte que les déchets verts de jardin et sera accessible tous **les mercredis de 13 h 30 à 16 h 45 et tous les samedis de 11 h 00 à 13 h 00 jusqu'à la Toussaint**. Ces déchets verts seront ensuite broyés et transformés en compost par Trinoval.

### Si vous avez envie de valoriser vos déchets de jardin sur place, plusieurs autres solutions sont possibles !

Les broyer pour les utiliser comme paillage au jardin ou dans vos massifs. Ce broyat de branchage peut aussi être utilisé dans votre composteur pour le mélanger à vos épluchures ou à la tonte de gazon (pour acheter un composteur contactez Trinoval : 03.22.90.36.60).

Vous pouvez également « mulcher » votre pelouse, c'est-à-dire la couper sans le bac de la tondeuse, en la laissant sur place en petits bouts. Elle viendra se dégrader simplement sur place. Mais aussi l'utiliser en paillage au jardin.

Avec vos branchages et tailles de haies, vous pouvez faire des haies sèches idéales pour séparer des espaces au jardin, créer un enclos ou un brise vue. Ce type de haie, peu chère, est un véritable ilot pour la biodiversité et vous épargnera des allers-retours en déchetterie. Et vous n'aurez même pas besoin de la tailler !



## PLANTATIONS D'ARBRES AU COLLEGE DU VAL DE SOMME :



Dans le cadre du budget participatif du conseil départemental de la Somme qui gère les collèges et avec l'aide du conservatoire botanique national de Bailleul, une vingtaine d'élèves du collège du Val de Somme a planté environ cinquante arbustes d'espèces différentes.

L'idée est de constituer une haie champêtre qui protégera du vent, qui proposera à maturité un espace ombragé, facilitera la présence d'oiseaux qui pourront en manger les fruits, favorisera la venue d'insectes pollinisateurs qui en butineront les fleurs.

Devenus des jardiniers le temps d'un après-midi, les élèves étaient ravis de cette activité qui changeait de leur emploi du temps habituel.



## NOUVEAUX PROFESSIONNELS :

Divers professionnels vous accueillent désormais au 9, rue de Saveuse, plus communément appelé le « Château d'Ailly-sur-Somme. Ainsi, en plus de l'Écurie "Comme ça", plusieurs professionnels de santé et une photographe se sont rassemblés dans cet environnement atypique et apaisant afin de vous accueillir dans la bienveillance.

**- Une orthoptiste : Pauline PLUQUET**

Présente sur site les lundis après-midis et les mercredis matins  
Consultation sur rendez-vous au 06 46 43 55 34 ou via Doctolib

**- Un magnétiseur : Jean-Baptiste CAILLIERET**

Présent sur site les samedis  
Consultation sur rendez-vous au 06 34 38 92 79 ou via Resalib

**- Une ostéopathe : Juliette DEMEY**

Présente sur site les mercredis  
Consultation sur rendez-vous au 06 26 57 22 05 ou via Doctolib

**- Une psychologue : Maurane DREUX**

Présente sur site les lundis et vendredis  
Consultation sur rendez-vous au 07 56 93 76 91 ou via Doctolib

**- Une photographe et son studio : Raphaëlle WAVRANT**

Présente sur site les lundis, mercredis et samedis  
Sur rendez-vous au 06 70 86 42 26  
Vous pouvez aussi consulter son site : [www.capturemotions.fr](http://www.capturemotions.fr)



## 3 QUESTIONS A...

Stéphanie Deloison, écrivain public.

***Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?***

Cela fait maintenant 28 ans que je travaille à la mairie d'Ailly-sur-Somme. Je suis entrée en février 96, je m'occupais alors de la comptabilité. J'ai ensuite rejoint le restaurant scolaire de l'école Jules Ferry. J'ai de très bons souvenirs avec les enfants qui sont aujourd'hui devenus grands ! J'ai toujours vécu à Ailly, c'est ma commune de cœur !

***Vous êtes écrivain public à la mairie, en quoi consistent vos missions ?***

J'accompagne les personnes dans leurs démarches administratives. Je suis amenée à les aider à rédiger des courriers ou prendre des rendez-vous dans les services de l'Etat. Aussi, en cas de décès, il m'arrive d'aider les familles à effectuer certaines démarches qui se font la plupart du temps en ligne. J'épaule également les habitants à remplir les déclarations d'impôt, les cartes d'identité, les cartes grises etc.. Nous sommes un service public alors nous sommes là pour accompagner la population. C'est parfois difficile de contacter les administrations alors les gens préfèrent venir me voir. Par exemple, il y a peu de temps, j'ai aidé une personne à créer une adresse mail pour constituer son dossier de retraite, c'est comme des cours d'informatique.

***Aimez-vous votre métier ?***

J'adore mon métier parce que j'ai toujours été à l'aise avec les gens. Quand ils ressortent du bureau, ils sont contents alors moi aussi. Parfois quand les démarches sont trop longues ou difficiles les gens me disent : « tant pis, on abandonne » mais ce n'est pas dans mon caractère, je vais appeler tous les jours les services compétents, comme récemment pour une demande de subvention « ma prime rénov ».... Je vois que mon travail est reconnu.

Je me souviens très bien du jour où France 3 Picardie m'a interviewée pour le journal du soir, le lendemain, tout le monde en parlait dans Ailly !

Propos recueillis par Axel Poiret



# RETOUR EN IMAGES

## ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX :

### Cérémonie du 11 novembre



Madame le Maire était entourée d'enfants pour lire le discours de la Secrétaire d'Etat déléguée aux anciens combattants et à la mémoire. Une manière de continuer à faire perpétuer le devoir de mémoire avec la présence de la jeune génération. Le défilé s'est clôturé à la salle polyvalente pour partager le traditionnel verre de l'amitié.



### Ailly fête Noël : 2 décembre

Cette année encore, vous avez pu découvrir les illuminations installées dans la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année : projecteur avec l'image du Père Noël, ours lumineux sur la place avec banc intégré pour faire des photos mais également un sapin scintillant de 5m de haut !



**Nouveauté cette année** : la distribution des jouets par l'Amicale Vivre Ensemble, le marché de Noël, l'atelier créatif et le goûter de Noël organisés par la Mairie ont eu lieu pour la première fois le même jour et dans un même lieu, à savoir le gymnase Serge Domart.

Environ **500 personnes** se sont déplacées pour notamment faire quelques achats de Noël, déguster un jus de pommes chaud ou encore pour accompagner leurs enfants venus réaliser des décorations de Noël avec l'aide des animateurs du centre de loisirs.

**D'autres nouveautés cette année** : l'association des parents d'élèves avait organisé une chasse au trésor, la mairie avait loué une machine à selfies permettant aux participants de repartir avec leur photo imprimée. Cette très belle journée s'est clôturée par **une parade scintillante** avec lampions et bonnets lumineux jusqu'à la place André Dupuis où le Père Noël attendait les enfants à bord de son triporteur.



## **Noël des aînés : colis et repas les 2 et 10 décembre**



En fin d'année, la municipalité a proposé à ses 732 aînés de choisir entre un panier gourmand et un repas dansant pour Noël.

Le 2 décembre dernier, les colis ont été distribués par les élus. Le repas, qui s'est déroulé le 10 décembre à la salle des Fêtes a, quant à lui réuni environ 130 personnes. Les élus ont servi le repas concocté par un traiteur et l'ambiance a été assurée par l'association locale « Chantons, dansons ensemble ». Cette journée s'est clôturée par la venue du Père Noël avec son panier garni de friandises.



## **Noël des agents communaux : 14 décembre**

Tous les agents communaux ont été conviés à un cocktail dinatoire au cours duquel une carte cadeau leur a été remise.

## **Vœux du Maire et remise des prix du concours des maisons illuminées : 5 janvier**

Le 5 janvier 2024, près de 200 aillygeois se sont déplacés à la salle des fêtes dont les peintures ont été récemment rafraichies pour assister à la cérémonie des vœux du Maire.

L'occasion pour Catherine Bénédini Polleux de rappeler l'action de l'équipe municipale pour embellir le cadre de vie de chacun tout en assurant l'animation du bourg. Le Maire a ainsi rappelé la remise aux normes de panneaux de signalétique et de l'éclairage public avant d'annoncer de prochains travaux à la salle polyvalente ainsi que la livraison des premiers logements du site Bigard fin 2024.

Elle a ensuite salué le travail des associations et des « petites mains » qui agissent dans l'ombre pour l'organisation des nombreux événements qui rythment la vie de la commune. Axel Poiret, service civique en charge de la vie sociale a ensuite remercié les 500 personnes qui ont participé à la première édition d'Ailly fête Noël au gymnase Serge Domart avant de rappeler le développement des réseaux sociaux de la commune tels que YouTube, Panneau Pocket et Facebook.



Après une vidéo rétrospective de l'année 2023 et la présentation des clichés retenus dans le cadre du concours photo, ce fut au tour de Ludivine Poiret, adjointe au Maire de remettre aux participants du concours des maisons illuminées des coffrets gourmands et compositions florales. Cette année, le concours a été remporté par Françoise KNIGHT dont vous voyez ici la maison décorée.

La soirée s'est clôturée par un cocktail dinatoire et le partage de la traditionnelle galette des Rois qui ont donné à chacun l'occasion d'échanger autour d'un verre.

Par ailleurs, un stylo « Mairie d'Ailly-sur-Somme » a été offert aux personnes présentes. Enfin, le best of de cette soirée est d'ores et déjà disponible sur la page YouTube de la municipalité.



## Remise des prix du concours photo : 16 février

Ce premier écho d'Ailly de l'année 2024 est l'occasion de revenir sur le concours photo « L'œil du photographe » qui avait pour objectif de donner à chaque aillygeois l'occasion de partager sa passion pour la photographie.

Lors de cette première édition, 9 photographes nous ont transmis leurs clichés pris sur le territoire d'Ailly-sur-Somme.

Même si le chemin de Halage a été le plus représenté parmi les photos en compétition, d'autres parties du bourg ont été plébiscitées telles que les étangs et la vallée Montron.

Restées dans un premier temps secrètes, ces 9 photos ont toutes été projetées sur écran géant lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 5 janvier.

Chaque aillygeois présent lors de cette soirée s'était vu remettre un bulletin de vote sur lequel il était invité à inscrire les numéros des deux photos l'ayant le plus séduit. Un dépouillement a ensuite été effectué pour départager les différents clichés en compétition.

Nos 9 photographes ont ensuite été réunis dans la salle polyvalente pour découvrir les résultats du vote le 16 février dernier.

Catherine Bénédini Polleux, Maire et Axel Poiret, service civique chargé de la vie sociale ont alors dévoilé la photo lauréate, spécialement imprimée par un professionnel, qui était jusqu'à présent cachée derrière un rideau.

Le cliché d'Hervé Cottard, lauréat, est donc à découvrir dans le hall de la Mairie. N'hésitez pas à aller le contempler !

**Nouveauté : un live Facebook a également été réalisé lors de la remise des prix. Tous nos abonnés ont donc pu suivre la remise des prix en direct. A ce jour, la vidéo a été visionnée plus de 3000 fois.**

Nous tenons à remercier tous les participants qui ont été récompensés pour leur production.



**1<sup>er</sup> prix : Hervé Cottard**

**2<sup>ème</sup> prix : Julie Libessart**

**3<sup>ème</sup> prix : Coline Molon**



## Élection de Miss Printemps :

Samedi 24 février dernier, a eu lieu à la salle des Fêtes, l'élection de Miss Printemps.

8 candidates ont défilé toute la soirée devant les 140 personnes inscrites au dîner.

9 membres du jury, composé notamment d'élus municipaux : Laurent Pinchon, Ludivine Poiret et Delphine Peltot et présidé par Madame le Maire ont choisi leur 1<sup>ère</sup> Miss Printemps. Il s'agit de Sophie Halgrain, aillygeoise de 21 ans.

Félicitations à elle !

Vous pourrez rencontrer Miss Printemps lors de prochains événements communaux et lors de l'inauguration du marché de printemps du 18 mai prochain.



## ÉVÉNEMENTS DES ASSOCIATIONS :

### Téléthon : 25 novembre



La somme de 1404 euros a été remise à l'AFM Téléthon grâce à la mobilisation de plusieurs associations aillygeoises qui ont proposé différentes activités musicales et sportives pendant toute la journée du 25 novembre.

Les personnes présentes ont pu déguster des crêpes confectionnées par des bénévoles et des élus locaux. Un grand merci à tous les bénévoles.



### L'APE des P'tits Loup d'Ailly :

Le samedi 20 janvier la compagnie « La boîte à Fernand » a présenté sa pièce de théâtre « Alirazade et les mille et une gaffes » à Ailly-sur-Somme bénévolement. Cet événement est à l'initiative d'un groupe de parents d'élèves désirant faire revivre « l'APE des P'tits Loups d'Ailly » en partenariat avec « Ch'Léz'arts d'Ailly ». Le verglas présent cette soirée-là, n'a pas empêché de faire de l'événement une réussite. En effet, il a montré la motivation des parents d'élèves à s'allier pour sortir les P'tits Loups d'Ailly de leur sommeil. Pour rappel, l'association a vu le jour en 2017 afin d'organiser des actions destinées à soutenir les enseignants et de promouvoir toutes activités éducatives, culturelles et sportives. L'association a été mise en sommeil lors de la période Covid et se réveille.

Si vous voulez soutenir l'association ou obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter les membres du bureau à cette adresse mail : [apedesptitsloupsdaily@gmail.com](mailto:apedesptitsloupsdaily@gmail.com)

**APE DES P'TITS LOUPS D'AILLY**

Passionnés et engagés, nous sommes nombreux à nous impliquer dans la vie des écoles de nos enfants. L'APE des P'TITS LOUPS sort de son sommeil! Son but : organiser des actions destinées à soutenir nos enseignants et de promouvoir toutes activités éducatives, culturelles et sportives.

**Nous contacter**

apedesptitsloupsdaily@gmail.com  
4 rue des Quatre-Lemaire 80470 Ailly s/s  
fb: QR code ci contre  
ou APE des p'tits loups d'ailly

**Composition du bureau**

Président: Céline Durand  
Trésorier: Mathilde Pleaucelle  
Secrétaire: Nathalie Devambeiz

**Cotisation 2023/2024 libre pour cette fin d'année**

**Nom/Prénom:**  
**Adresse:**  
**Mail:**  
**Tel:**

**Mes enfants:**

**Nom/Prénom:**  
**date de naissance:**  
**Classe:**

## ÉVÈNEMENT SPORTIF :

### Boules Lyonnaises :



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'ASBL aura une représentante à l'Open de France féminin de Boules Lyonnaises qui aura lieu à Dijon le 24 mars 2024.

Claudie Huette s'est brillamment qualifiée en terminant 2<sup>ème</sup> à l'Open Régional. Elles étaient vingt-quatre pour cinq places qualificatives.

Six autres féminines du club d'Ailly ont également participé avec des résultats encourageants !

Manuella Spicher Gauthier (9<sup>ème</sup>), Faustine Benoit (11<sup>ème</sup>), Lara Leroi (12<sup>ème</sup>), Véronique Roger (13<sup>ème</sup>), Stéphanie Debureaux (14<sup>ème</sup>), Isabelle Fruchart (24<sup>ème</sup> Abandon sur blessure)

Le travail orchestré avec les féminines et les différents accompagnateurs coach commence à payer.

L'ensemble du bureau et des licenciés souhaite bonne chance à Claudie !

## AGENDA DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

### A2 Fitness :



Ses cours de Zumba ont lieu tous les lundis à 19 h 00 à la salle des fêtes.

La zumba permet de développer son cardio. Venez profiter d'une heure de danse et de lâcher prise dans une très bonne ambiance.

Inscription annuelle ou à la séance.

L'Association propose également des cours de gym motricité le mercredi matin, des cours de pilates, de renforcement musculaire etc...

Contact : [steve.sapanel@me.com](mailto:steve.sapanel@me.com)



### Adaptaforme : Handi'training

Depuis septembre 2023 un nouveau créneau, le Handi'Training, élargit la pratique aux personnes en situation de handicap moteur. Matériel d'initiation, adaptation des mouvements et surtout l'expérience acquise depuis plusieurs saisons, permettent à ces personnes de s'épanouir pleinement et d'accroître leur autonomie dans la vie quotidienne (habillement, transferts..).

Affilié au mouvement handisport, Adaptaforme est l'un des tout premiers club à proposer une vraie pratique Haltérophilie et Musculation à des personnes en situation de handicap.

**Retrouvez-nous au gymnase du Collège chaque mercredi de 17h à 18h.**

Contact : [adaptaforme80@gmail.com](mailto:adaptaforme80@gmail.com)



### Amicale Vivre Ensemble :

L'Amicale Vivre Ensemble vous propose plusieurs manifestations au cours de l'année :



**Le 17 mai** : A partir de 18 h - Assemblée Générale à la salle des fêtes,

**Le 27 juin** : A partir de 12 h et jusqu'à 17 h - barbecue à la salle polyvalente,

**Le 13 juillet** : A partir de 19 h, repas républicain avec DJ sous chapiteau sur la place André Dupuis.

15 € boissons non comprises

Inscriptions et réservations : tous les jeudis de 14 h à 17 h à la salle polyvalente ou par courrier accompagné de votre règlement à : l'Association Amicale Vivre Ensemble

4 rue des Quatre Lemaire - 80470 Ailly-sur-Somme

**Le 12 octobre** : Repas dansant à la salle des fêtes,

### Chantons Dansons Ensemble :

**Le 5 mai** : Repas dansant « Après-midi années 80 » salle des fêtes d'Ailly-sur-Somme;

**Le 21 juin** : Fête de la musique à partir de 18 h 00 salle polyvalente d'Ailly-sur-Somme.



Pour tout renseignement :

06.22.37.68.69. / 06.68.85.57.56.

06.59.26.72.26. / 06.85.83.57.83.



### Le marché de printemps :



La commune d'Ailly-sur-Somme invite tous les vendeurs de fleurs, plantes, livres, disques, et artisanat à participer à son marché de printemps qui se tiendra le :

**Samedi 18 mai 2024 de 10 h à 18 h**

**salle polyvalente d'Ailly-sur-Somme**

L'inscription des exposants est gratuite et sera possible jusqu'au **30 avril**.

Pour cela contactez l'Adjointe Déléguée :  
Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR par mail :  
[leopoldvasseur.mariechristine@neuf.fr](mailto:leopoldvasseur.mariechristine@neuf.fr)



# CH'LEZ'ARTS FESTIVAL

Etiez-vous présents au stade Nicolas Coupé le 3 juin 2023 ?

Oui ? Félicitations, vous faites partie des 970 heureux festivaliers qui ont participé à la première édition de Ch'Léz'Arts Festival !

C'est dans une ambiance chaleureuse accompagnée d'un soleil radieux que s'est déroulée le 3 juin dernier, la première édition d'un lézard plutôt atypique doté d'un nom on ne peut plus picard, le Ch'Léz'Arts Festival !

Une première basée sous le signe de la pluridisciplinarité et de l'éclectisme !

Sur la scène tremplin, quatre groupe émergents ont pu faire découvrir leurs univers musicaux variés, passant de la douceur avec Dawntone au métal de

Dark Reaper, sans oublier les reprises de Hearthiside et le folklore aux sonorités Britanniques des Froggys. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui ont été élus lauréats de ce tremplin et feront l'honneur de jouer sur la scène principale lors de la prochaine édition qui aura lieu le 25 mai 2024 !

Sur la scène principale, le public aura été séduit par des artistes tout aussi éclectiques avec le chanteur à textes Jean Caron, le duo à l'univers unique Road Life Spirit et le groupe de reprises survitaminé 3D. Enfin, Magic Malik et Boris Pelosof ont quant à eux, proposé un petit moment convivial et hors du temps grâce à leur duo sur la petite scène champêtre. Trois scènes, trois ambiances et des oreilles comblées !

Mais Ch'Léz'Arts Festival, ce n'est pas que de la musique ! Trois artistes plasticiens étaient également présents pour animer cette journée ensoleillée. Peut-être vous serez-vous arrêtés au stand d'illustrations de Batt Cauchy, ou peut-être aurez-vous contribué à la fresque géante de Thierry Guillot en y apposant votre plus beau dessin – ou peut-être aurez-vous laissé libre cours à votre créativité durant l'atelier light painting de Guillaume Boilet ?

Peut-être vous serez-vous même aventuré dans l'atelier de bruitage cinématographique en compagnie d'Axel Wursthorne ?

Car cette année 2023 aura également été l'occasion pour l'association, de collaborer avec l'Acap – pôle régional image et le dispositif Passeurs d'images dans un parcours d'éducation aux images. Dans ce cadre, un atelier de réalisation cinématographique a été proposé aux enfants de l'ALSH d'Ailly-sur-Somme et leur court-métrage a été diffusé sur grand écran devant plus de 70 spectateurs le 4 juillet dernier.

## C'est qui Ch'Léz'Arts ?

L'association est née de la volonté d'un petit groupe aillygeois d'apporter aux riverains un accès à la culture gratuit et accessible à tous. Pour ce faire, l'idée est venue de monter un festival pluridisciplinaire annuel et ouvert à tous.

Ancrage local oblige, il lui fallait bien un petit nom de notre patois qui résonne avec sa dynamique culturelle. Ainsi naquit le nom de Ch'Léz'Arts Festival. Fort du succès de sa première édition, Ch'Léz'Arts Festival remet le couvert et vous convie à sa prochaine édition qui aura lieu le **samedi 25 mai 2024 au stade Nicolas Coupé**.

**Au programme** : tremplin jeunes talents, scène champêtre, concerts sur la scène principale, ateliers et expositions d'artistes ! Et toujours de la bonne bière et de la restauration sur place ! Sans oublier quelques surprises qui viendront agrémenter l'année culturelle 2024 !

Pour ne rien rater de nos événements, suivez-nous sur Facebook et Instagram !



## AGENDA - 1<sup>er</sup> SEMESTRE

- 31 MARS** Chasse aux œufs à 11 h École Aimé Merchez
- 8 MAI** Cérémonie commémorative à 12 h Place André Dupuis
- 18 MAI** Marché de printemps et marché aux disques - Salle Polyvalente



- 1<sup>er</sup> JUIN** Fête du jeu - École Jules Ferry
- 22 JUIN** Feu de la Saint-Jean Parking Gymnase Serge Domart avec le groupe de reprises des années 80 « The Afters » avec restauration sur place.



- 14 JUILLET** Jeux à 14 h 30 École Aimé Merchez avec la participation du centre de loisirs